



**Procès-verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 09/2021 du vendredi 26 novembre 2021
à 19 heures 30,**

L'an deux mille vingt un, le vendredi vingt-six novembre, à dix-neuf heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, **dûment convoqué le 19 novembre 2021,**
S'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations, sous la présidence de Michel QUOD.
Présents : QUOD Michel – MARTINEZ Marie-Bernadette – Mathieu THIBAUD – CHARGE
Daniel – Dominique MAUREL - POMIER Chantal – VAREILLE Marc – PRIOUZEAU Pascal -
ARNAUDY

Absents excusés : CAILLE Marie-Claire Isabelle – VIAS Sylvie – AYMAT Laëtitia (pouvoir à P.
PRIOUZEAU)- BOIN Corine – AUDOIN Jean-Marc – BOIN Dominique

Monsieur Dominique MAUREL a été élu **secrétaire**.

Nombre de membres afférents au Conseil : 15 ; Nombre de membres en exercice : 15 ;

Nombre de membres présents : 9

Le conseil municipal approuve les compte-rendu du :

- 02/07/2021
- 10/09/2021
- 15/10/2021

Ordre du jour :

1. Bâtiment

a) Agrandissement hôtel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion de chantier a eu lieu le 25 novembre dernier. Les travaux débuteraient début du mois de décembre. L'établissement est fermé du 24/12 au 15/01.

Des éléments de démontage seront récupérés (meubles, vasque, porte, radiateur...) pour une utilisation ultérieure sur d'autres bâtiments.

b) Ecole

<u>DELIBERATION:</u> affichée le 02 décembre 2021 Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021 n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC01- DE		
<u>Objet :</u> Agrandissement Ecole – Etudes et diagnostics		
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'agrandissement du groupe scolaire. Pour le bon déroulement des travaux, il est nécessaire de réaliser des études et diagnostics divers. Des devis ont été sollicités, Monsieur le Maire présente les différentes prestations :		
Etude / Diagnostic	Entreprises	Montant HT
Etude géotechnique	Compétence géotechnique	1 350.00 €
Diagnostic amiante- plomb	AC diag	749.52 €
Relevé topographique- bornage	AGT	1 070.00 €
Détection des réseaux	AGT	950.00
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Décide de retenir les entreprises ci-dessus, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 		

Monsieur le Maire précise que le permis de construire et le dossier de consultation devraient être finalisés la semaine prochaine.

c) Cabinet médical

<u>DELIBERATION:</u> affichée le 02 décembre 2021		
<u>DELIBERATION:</u> affichée le 02 décembre 2021 Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021 n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC02- DE		
<u>Objet :</u> Ancienne poste – Réhabilitation pour une nouvelle affectation		
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est envisagé d'installer un cabinet médical dans le local de l'ancienne poste, située rue de la poste, en vue d'y installer un spécialiste. Afin de permettre une implantation de manière pratique, il est nécessaire de réaliser des travaux pour un bureau avec un budget estimatif de 10 000.00 € HT (gros œuvre, plomberie, plâtrerie, électricité). Des devis ont été sollicités, ils doivent néanmoins être affinés suivant les contraintes et besoins.		
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :		
<ul style="list-style-type: none"> • Décide d'installer un cabinet médical dans le local de l'ancienne poste pour un budget estimatif de 10 000.00 € HT, • Autorise Monsieur le Maire à retenir toutes les entreprises nécessaires à la réalisation de ce chantier, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 		

Monsieur le Maire précise que les travaux d'électricité seront réalisés par les services techniques. Le plan doit être affiné courant de semaine prochaine.

Monsieur le Maire indique qu'une aide sera apportée par la CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) dans l'élaboration du projet global d'installation du cabinet médical. Une réunion est programmée le 10 décembre prochain.

Concernant le recrutement, une prise de contact a été établie avec un cabinet de recrutement. Pour l'instant, étant donné que les locaux ne sont pas prêts, le cabinet de Clérac débutera avec un ostéopathe, qui fera marcher son carnet d'adresse pour la suite.

SICOM (Syndicat Intercommunal des Communes) : Le planning de recrutement de médecin pour le cabinet médical de Montguyon est en cours d'élaboration par le cabinet Hyppocrate.

d) Atelier

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 02 décembre 2021 Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021 n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC03- DE
Objet : Atelier – Travaux aménagement intérieur	
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est envisagé d'aménager un bureau au sein de l'atelier municipal pour le service technique.	
Un devis a été établi dans ce sens auprès de l'entreprise Michonneau pour la réalisation de ce local pour un montant de 6 009.00 € HT	
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :	
<ul style="list-style-type: none"> • Décide d'aménager un bureau pour le service technique au sein de l'atelier, • Décide de retenir l'entreprise Michonneau pour un montant de 6 009.00 € HT, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 	

2. Urbanisme

a) Mise en place tyrolienne

<u>DELIBERATION:</u>	affichée le 02 décembre 2021 Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021 n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC04- DE		
Objet : Tyrolienne – Mise en place			
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est envisagé d'installer une tyrolienne en bas du terrain de tennis.			
Monsieur le Maire présente les devis établis en explosant les qualités des matériaux proposés :			
Kid Univers	Acodis	Playgone	Playgone
4 595.44 € HT	5 728.27 € HT	7 290.00 € HT	7 280.00 € HT
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :			
<ul style="list-style-type: none"> • Décide d'installer une tyrolienne en bas du terrain de tennis, • Décide de retenir l'entreprise Acodis pour un montant de 5 728.27 € HT, • Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier. 			

b) Aire de jeux

Monsieur le Maire présente le devis pour clôturer l'aire de jeux pour un montant de 14 879.48 € TTC, pose non comprise, hauteur de grillage 1.20 m. Le dossier doit être retravaillé avec la commission urbanisme avant validation définitive.

c) PPRIF

Monsieur le Maire indique le PPRIF (Plan de Prévention des Risques Incendies de Forêt) devrait être adopté fin d'année 2022. Neuf communes sont impactées par ce dispositif. Un rendez-vous a été convenu avec la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Il conviendra de regarder toutes les zones constructibles afin d'analyser les zonages à risque.

Durant le premier semestre, il conviendra de couper les peupliers afin que le risque pointé dans ce document soit supprimé.

Il conviendra ensuite de cibler des zones près du bourg où il y aura possibilité de construire.

d) SCOT

Monsieur le Maire indique que le SCOT (Schéma de Coopération Territorial) est en cours de révision.

L'objectif multiple de ce document réside :

- Terrain constructible inférieur à 500 m²
- Limitation du nombre de construction
- Eviter l'augmentation des frais liés à l'implantation de nouvelles constructions,

La validation de ce document est prévue pour la fin d'année 2022.

Une réunion est organisée le 07 décembre prochain, Mme Martinez et Messieurs Quod et Vareille y assisteront.

Une révision du document d'urbanisme communal devra être lancée pour une mise en conformité sur l'ensemble des points du SCOT et du PPRIF.

Monsieur le Maire invite son équipe à lancer certains projets d'envergure qui pourraient ne pas pouvoir voir le jour du fait de la réglementation plus pressante : gymnase, acquisition foncière (charraud, en bas des peupliers à côté du terrain de tennis...)

e) DECI

Monsieur le Maire indique que 37 points de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) sont à installer afin de protéger les différentes habitations du territoire.

Ces différents points seront traités au fur et à mesure selon un calendrier pluriannuel.

f) SICOM

Monsieur le Maire donne compte-rendu des différentes réunions du SICOM.

- Plan jeunesse

Un diagnostic est en cours d'élaboration sur les structures existantes qui pointent des problèmes de motricité.

- Gendarmerie

Monsieur le Maire indique avoir procédé à une visite sur site avec projet sur la commune de Saint-Martin d'Ary (en cours de révision du document d'urbanisme).

g) SOTRIVAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une enquête publique est en cours. Il conviendra d'émettre un avis sur ce projet. Monsieur le Maire invite le conseil à consulter le dossier.

h) Droit de préférence

<u>DELIBERATION:</u>	affichée le 02 décembre 2021		
	Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021		
	n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC05- DE		
<u>Objet :</u>	Droit de préférence		
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de Me BELLIVIER de PRIN, qui sollicite le levé du droit de préférence concernant les parcelles appartenant à Mme GOURDAIN :			
Section	N°	Lieu-dit	Contenance
D	466	Vallombronze	1 ha 24 a 12 ca
D	467	Vallombronze	0 ha 10 a 55 ca
D	468	Vallombronze	1 ha 32 a 25 ca
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :			
<ul style="list-style-type: none"> ○ Décide de ne pas lever le droit de préférence concernant les parcelles citées ci-dessus afin d'effectuer une réserve foncière, ○ Se porte acquéreur des dites parcelles au prix de vente sollicité sur le courrier, à savoir 8 000.00 €. 			

<u>DELIBERATION:</u>	affichée le 02 décembre 2021		
	Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021		
	n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC06- DE		
<u>Objet :</u>	Droit de préférence		
Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de Me BOURDIN, qui sollicite le levé du droit de préférence concernant les parcelles appartenant à Indivision CHEVALLIER :			
Section	N°	Lieu-dit	Contenance
ZS	45	Lande de la maison neuve	2 ha 20 a 87 ca
Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :			
<ul style="list-style-type: none"> ○ Décide de ne pas lever le droit de préférence concernant les parcelles citées ci-dessus afin d'effectuer une réserve foncière, ○ Se porte acquéreur des dites parcelles au prix de vente sollicité sur le courrier, à savoir 3 000.00 €. 			

3. Gestion du personnel

DELIBERATION affichée le 02 décembre 2021
 Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021
 n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC07- DE

Objet : Tableau des effectifs des emplois permanents

Monsieur le Maire expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Sur la proposition du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :

1. Approuve le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 01 janvier 2022 comme suit :

Service	Filière	Grade	Fonctions	Temps de travail	Poste pourvu	Poste vacant
Administratif	Administratif	Rédacteur	Secrétaire de mairie	35 heures	X	
Administratif	Administratif	Adjoint administratif principal 2° classe	Secrétaire accueil	35 heures	X	
Administratif	Administratif	Adjoint administratif principal 2° classe	Secrétaire accueil	18 heures	X	
Administratif	Technique	Adjoint technique principal 2° classe	Bibliothèque	13 heures	X	
Technique	Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent	27 heures	X	
Technique	Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent	35 heures	X	
Technique	Technique	Adjoint technique principal 2° classe	Agent polyvalent	35 heures	X	
Technique	Technique	Adjoint technique	Agent polyvalent	35 heures	X	
Scolaire	Technique	Adjoint technique principal 2° classe	Agent polyvalent	35 heures	X	
Scolaire	Technique	Adjoint technique	Cuisinière	35 heures	X	
Scolaire	Technique	Adjoint technique principal 1° classe	Agent polyvalent	35 heures	X (Agent à tps partiel)	
Scolaire	Animation	Adjoint d'animation	ATSEM	35 heures	X	X

- 1. Précise** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Clérac sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente
- 2. Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

M. CHARGE Daniel propose de faire faire des devis par des entrepreneurs pour la création du parking du cimetière.

4. Culture / Communication

a) Marché de Noël

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 02 décembre 2021 Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021 n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC08- DE
<u>Objet</u> : Redevance d'occupation du domaine public marché de Noël	
<p>Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'organisation d'un marché de Noël, organisé par la municipalité, qui sera organisé le 14 décembre 2021 sur la place de la mairie.</p> <p>Plusieurs commerçants ont été sollicités.</p> <p>Monsieur le Maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public à titre gratuit.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise l'établissement du marché de Noël le 14/12/2021, - Décide que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera gratuit, - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. 	

b) Site internet

Monsieur le maire indique que la CDCHS (Communauté de Communes de Haute Saintonge) propose d'adhérer gratuitement à l'application Panneau Pocket afin d'informer la population en temps réel.

A savoir, qu'actuellement, la commune dispose d'un site internet, d'une application Intramuros (permettant l'information à la population également) et l'application CentoLive (qui retranscrit les informations présentes sur le panneau électronique).

Le conseil décide de remettre cette décision à plus tard.

5. Syndicats intercommunaux

a) SIEMFLA

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 02 décembre 2021 Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021 n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC09- DE
<u>Objet</u> : SIEMFLA - Adhésion des communes de l'AIDELFA	
<p>Monsieur le Maire indique que les 32 communes de Charente adhérentes à l'AIDELFA souhaitent adhérer au SIEMFLA. Sont nommés ARCHIAC, AVY, BEDENAC, BURIE, CERCOUX, LA CHAPELLE DES POTS, CHENAC ST SEURIN D'UZET, CHEPNIERS, CLION, COULONGES, CRAVANS, FLOIRAC, JAZENNES, LUSSAC, MARIIGNAC, MAZEROLLES, MESCHERS SUR GIRONDE, MEURSAC, MEUX, PERIGNAC, PESSINES, RIOUX, SABLONCEAUX, ST ANDRE DE LIDON, ST CESAIRE, ST CIERS CHAMPAGNE, ST MEDARD, ST PIERRE DU PALAIS, ST QUANTIN DE RANCANNE, SAUJON, THEZAC, VILLARS EN PONS.</p> <p>Les communes adhérentes à ce syndicat doivent se prononcer sur cette adhésion.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emet un avis favorable à l'adhésion des communes de l'AIDELFA des Charentes,, - Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier. 	

b) SDEER

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 02 décembre 2021 Accusé de réception Préfecture le 02/12/2021 n° 017-211701107- 20211126 – 2021DEC10- DE
Objet : SDEER – Modification des statuts pour ajouter une compétence, au titre des activités accessoires, relative à la maîtrise de la demande d'énergie et la performance énergétique	
<p>Monsieur le maire rappelle que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).</p> <p>Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.</p> <p>Monsieur le maire donne lecture de la délibération du SDEER et de cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « <i>Activités accessoires</i> », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant : <i>« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »</i> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour) : Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.</p>	

6. Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal de :
 - Réunion le 17/12 à 18h30 en mairie : remise des colis pour les agents
 - Vœux des Maires : envoi du planning, ceux de Clérac auront lieu le 15/01 sous réserve de condition sanitaire
 - Réunion pour le journal : le 27/11 à 9h30
 - Sainte Barbe le 05/12 prochain
- Imerys : les routes deviennent de plus en plus encrassées par l'argile ce qui peut générer des accidents. Monsieur le Maire se charge de contacter le responsable.
- Une exposition sur l'horlogerie aura lieu fin juin, il convient que les employés fabriquent des éléments d'exposition. Le conseil émet un avis favorable.
- Gestion du personnel : un des agents du service technique sollicite l'augmentation de son temps de travail (1 heure de plus). A étudier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.